This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Simple avis d'une Femme sur La Bible de L'Humanite de Michelet. - 1865

R
118
64.4

R 118.64.4

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF
SUSAN GREENE DEXTER

SIMPLE AVIS D'UNE FEMME

SUR

LA BIBLE DE L'HUMANITÉ

DE

M. J. MICHELET

Dieu est la justice même.

(J. MICHELET.)

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Palais-Royal, 17 et 19, galerie d'Orléans

STRASBOURG

TREUTTEL ET WURTZ

1865

R 118.64.4

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEXTER FUND
July 7, 1927

Strasbourg, typographie de G. Silbermann.

SIMPLE AVIS D'UNE FEMME

SUR

LA BIBLE DE L'HUMANITÉ

DE

M. J. MICHELET.

Dieu est la justice même.

(J. Michelet.)

Nous venons parler de la *Bible de l'humanité*, bien que nous eussions voulu laisser ce soin à d'autres. Ce livre est de ceux dont on ne doit parler qu'avec force, talent et conscience. Nous sommes loin de prétendre remplir ces conditions, nous sentons au contraire vivement notre impuissance. Notre humilité est donc motivée, et elle est grande. Devrait-elle nous ordonner de nous taire? Nous ne le croyons pas; des trois conditions énumérées plus haut, nous remplissons du moins la dernière, et elle nous paraît suffisante pour nous autoriser. La conviction d'infériorité ne doit pas toujours déterminer au silence. On se tait, quand une vérité atteint et frappe; mais, ici, contre une accusation sans preuves, il s'a-

git de protester. Bien ou mal, il faut parler, il faut en appeler à la justice de tous, à la justice surtout de l'illustre auteur, auquel nous nous permettons de résister.

I.

La Bible de l'humanité déroule dans un poétique tableau la plupart des croyances du passé, leurs beautés, leur part de vérité, leur part d'erreur et leurs mélanges impurs de superstitions criminelles, ignobles ou ridicules. Nous n'avons pas à suivre l'auteur dans cet enchaînement rapide, auquel il sait si bien donner la vie et prêter les immenses ressources de son génie. Ce qui nous importe et nous occupe exclusivement, c'est la part que M. Michelet fait à la femme dans le développement religieux du passé. Nous voulons surtout parler du rôle qui fut le sien, d'après l'auteur, dans les origines et les progrès du christianisme.

Cette question demande quelques éclaircissements sur ce que le christianisme est aujourd'hui, — sur ce qu'il fut à son origine.

M. Michelet définit, une fois pour toutes, le christianisme : *la religion qui enseigne le Dieu de la*

grâce arbitraire, capricieuse, le Dieu de la faveur injuste et du bon plaisir. C'est, dirait-il, la religion qui substitue la grâce à la justice, — le péché originel à la tendance au bien, au beau, au vrai, — la nécessité d'un médiateur, à la communication de chaque homme avec Dieu, — la damnation du plus grand nombre, au progrès et au salut naturels, — l'arbitraire enfin, à la rétribution suivant le mérite et les œuvres.

Nous sommes heureuse d'être d'accord avec M. Michelet en repoussant avec lui ces doctrines impies, qu'elles fassent ou non, aux yeux de quelques-uns, partie du christianisme; nous sommes heureuse de répéter avec lui : « rien n'est saint que le juste. »

Nous sommes heureuse de croire *à la tendance au bien*, et non à la chute,

— *au progrès*, et non à l'incapacité *native* de faire le bien,

— *au salut naturel, au libre arbitre et à la responsabilité* dans l'usage légitime de la liberté.

Mais là s'arrête l'accord entre la pensée de M. Michelet et la nôtre, car, contrairement à ses affirmations, nous croyons qu'il y a dans le christianisme tout autre chose que la grâce arbitraire. Sans cette conviction nous cesserions de revendiquer le titre de *chrétienne*.

Les dogmes, les confessions de foi, les miracles, l'échafaudage des doctrines du catéchisme officiel, tout ce cortége inutile écarté, nous croyons qu'il reste encore quelque chose de la religion qui a rempli dix-huit siècles. Ce qui reste, c'est ce que le christianisme a de vrai, c'est la pensée même de son fondateur — et cette pensée est encore debout.

L'idée chrétienne qui subsiste, c'est l'idée du Dieu miséricordieux; et, pour éviter tout malentendu, ne confondons pas la miséricorde avec le dogme de la grâce arbitraire. Celui-ci naquit de la croyance à la chute originelle; l'idée de miséricorde sort spontanément du cœur de l'homme.

Le paradis terrestre fut une chimère, et le mythe de la chute une conception sortie de l'imagination effrayée de l'humanité, à la découverte du mal, de la douleur et de la mort. Nous concevons l'homme, sur la terre, d'abord à l'état inconscient de l'animalité, puis arrivant peu à peu à la vie consciente[1]. La conscience, germe d'essence divine, déposé en son sein, se développe en lui, sous la puissante influence de la na-

[1] Dieu *parfait*, dit-on, devait créer l'homme *parfait*. C'est là, pour maintenir l'idée de chute, une assertion sans valeur, qui demanderait une réfutation dont le lieu n'est pas ici. La vraie perfection de l'homme est dans sa nature *perfectible*. La prétendue perfection native serait une pétrification.

ture, sa première tutrice. Elle parle à ses sens, encore grossiers, d'ordre et de beauté; la conscience, à peine éveillée, commente, travaille ces premiers enseignements; le jour où elle les comprend, elle porte des fruits, elle se sent libre d'en porter. Quelle joie, quelle approbation intime! C'est le premier triomphe de l'homme moral sur l'homme instinctif, de l'homme conscient sur l'homme primitif, aux passions déréglées. La découverte de l'opposition entre le bien et le mal est un trait de lumière, et non l'arrivée des ténèbres. Le progrès est la loi.

Avec le sens du juste, l'homme connaîtra Dieu par une autre face, si l'on peut ainsi parler, que celle révélée par la nature et son ordre invariable. Cette notion nouvelle est celle du souverain bien, de la souveraine justice. L'homme ne connaît Dieu que par la connaissance de lui-même, il transporte dans l'idéal, le beau, le bon, le vrai, qu'il reconnaît en lui, et il a raison; il sent que la conscience parle le langage de la justice, parce que Dieu est la justice même. Toutes les actions auraient le cachet de l'indifférence morale, si l'idéal moral n'était en dehors de nous. L'homme serait resté inconscient si l'ordre moral n'avait pas son origine, comme sa sanction, en Dieu. La douleur poignante que nous ressentons du mal, nous indique violemment qu'il est la trans-

gression d'une loi, la loi de la tendance au bien, véritable attraction que la justice et la beauté suprêmes exercent sur l'homme, mais qu'il est libre de méconnaître, libre de violer, à ses risques et périls.

Si donc il est vrai que l'homme fasse le mal par l'usage volontairement mauvais qu'il fait de sa liberté, que sa conscience acquière peu à peu, pour cet usage, de nouvelles lumières[1], que l'imperfection (et non la chute) soit derrière nous et le progrès en avant, — le dogme de la grâce est, dès lors, si pâle, si faux, si devancé, qu'il ne méritait guère le grand courroux de M. Michelet. SAUVÉS, nous le sommes par nos efforts; PERDUS, nous le sommes par notre mépris de la lumière qui est en nous, par notre mépris des sollicitations du bien hors de nous, par notre éloignement volontaire de l'appel qu'il exerce sur nous.....

[1] Le progrès actuel nous donne, en quelque mesure, l'image du premier progrès; il marche toujours de découvertes en découvertes aussi bien dans le monde moral que dans le monde matériel. Ces découvertes sont, dans le monde moral, moins accentuées que dans le monde matériel; voilà pourquoi il plaît à certains esprits de ne pas vouloir les constater. Pourtant n'est-il pas vrai que ce qui est actuellement *réprouvé* par la conscience publique, était par elle, dans un temps, hautement *approuvé?* Ce qu'elle tolère encore aujourd'hui ne le sera plus demain; elle arrache à la justice, chaque jour, un lambeau de son voile et en découvre un peu plus la face. Dans l'œuvre du progrès moral, les consciences individuelles devancent la conscience publique, et celle-ci devance la législation, qui ne se laisse, en général, modifier que la dernière.

perdus, cela veut dire, attardés, car le coupable n'est perdu que dans la mesure de la durée de son erreur, de sa méconnaissance des voies de la justice; lui-même hâte ou diffère son salut. Et ce *perdu*, cet égaré, qui a pris la voie opposée à celle de *la loi* de justice, de la conscience, du progrès, M. Michelet lui-même n'en a-t-il pas pitié? L'homme qui s'élance dans la voie du progrès, qui marche, éclaireur hardi, pionnier infatigable du bien et du beau, n'a-t-il pas un cœur ému, une main secourable pour celui qui s'égare dans les sentiers obscurs du vice et de l'erreur? C'est ce que Jésus nous dit: Dieu a compassion, il a miséricorde. Le ciel n'est point fermé au coupable, il est seulement voilé; la compassion pour l'erreur est l'écho divin, la réponse anticipée à la douleur du remords.

Toutefois l'idée de compassion ne fut point dégagée de ses origines juives; elle se greffa sur le mythe de la chute, et devint méconnaissable dans les dogmes *inouïs* du sacrifice expiatoire et de la grâce arbitraire; le salut gratuit devint le salaire de la foi dans l'efficacité du plus grand des sacrifices, et le sang d'un Dieu fut seul capable de racheter le genre humain perdu dès le paradis. Otez du christianisme

le dogme de la corruption initiale, du *péché originel*, et tous les dogmes de l'Église s'écroulent.

L'idée de justice vengeresse abolit si bien, dans le dogme ecclésiastique, l'idée chrétienne, évangélique de la miséricorde, que l'humanité est loin d'avoir recueilli les fruits de cette dernière. La justice humaine en est encore, à l'heure qu'il est, à méconnaître le véritable but des châtiments. Elle semble ignorer qu'il n'est de châtiments réellement justes que ceux qui améliorent, qui laissent la possibilité de la réhabilitation et les moyens de la réparation. Tout autre châtiment est une vengeance, et cesse d'être moral, puisque le but ne doit pas être la destruction du coupable, mais bien, sa moralisation.

Pour nous résumer sur ce premier point, il nous semble que la critique de M. Michelet eût dû signaler les méprises vulgaires et non les partager, en assimilant ce qu'il y a de vérité et de justice dans le christianisme avec les dogmes qui travestissent cette vérité et cette justice. Rejeter les scories, sans relever la perle qu'on y a égarée, ce n'est plus de la justice, c'est du parti pris.

II.

Nous atteignons à présent le véritable objet de ces lignes, car nous avons pris la plume surtout pour protester contre l'accusation arbitraire, selon nous, par laquelle M. Michelet déclare la femme seul et véritable auteur des dogmes que nous repoussons comme lui.

On croit rêver, lorsqu'on lit (p. 431 et suiv. de son livre) que le christianisme est entièrement né de la femme! Eh, sans doute, si vous dites que tous les initiateurs religieux du genre humain, Moïse, Confucius, Sakia-mouni, Zoroastre, Jésus, Mahomet, sont nés de la femme, à moins qu'ils ne soient descendus des cieux, comme le prétend la légende du Bouddha par exemple[1]. — Mais si vous dites que c'est la femme qui a dogmatisé pour l'homme, nous demandons si cela est admissible, et si une opinion préconçue, un arrêt prononcé d'avance, doivent prévaloir

[1] *Histoire du Bouddha Sakya-mouni*, traduite par Ph. Ed. Foucaux, où l'on trouve même la reproduction d'un bas-relief du musée de Calcutta, représentant le dieu descendant du ciel, sous la forme d'un jeune éléphant, pour s'incarner (pl. IV).

contre l'histoire et la science réunies. Nous nous en rapportons aux travaux déjà faits, et bien faits par d'autres. Jamais le dogme n'y est mis au compte de la femme, et une assertion faite *a priori*, pour les besoins d'une cause, ne saurait infirmer les fermes assises, les conquêtes positives de la science des religions.

Les grands travaux de cette jeune science nous montrent la préparation du christianisme dans un progrès antérieur, dans une élaboration de longue main, tant par le mouvement général des esprits que par le courant qui vient de l'Inde et par l'influence de la philosophie grecque. C'est retourner au miracle, et au plus bizarre de tous, que d'en voir le germe et la conception dans un cerveau féminin, ou même dans celui d'un initiateur unique, sans travail avant-coureur. Pourquoi ne pas reconnaître, ce qui est reconnu de tout le monde, que le christianisme fut une révolution morale d'un caractère tout particulier, en ce qu'elle prenait la forme d'un enseignement religieux? La morale elle-même n'était peut-être pas absolument neuve; les moralistes grecs, les Juifs eux-mêmes avaient été aussi loin. Ce qui fut nouveau, ce fut l'esprit de cette morale. Elle était dans la bouche de Jésus le principe religieux lui-même. Il eût demandé : *que fais-tu?* non pas : *que crois-tu?*

Lui-même disait qu'il était venu « accomplir, » non « abolir. » Accomplir quoi? le dégagement de la loi morale, la libération de la conscience des pratiques vaines, interminables, qui en étouffaient le sens et la beauté; accomplir en insistant sur ce qui avait de la valeur dans l'ancienne loi, dégager *toute la loi et les prophètes,* en quelques traits, et rendre à la conscience ses droits, en parlant tout haut le langage qu'elle parle tout bas.

Jésus ne fut en cela que l'initiateur principal d'un travail que le temps avait mûri, et nous avons de la peine, tant ce fait nous paraît clair, à nous en détourner, pour suivre M. Michelet dans ce labyrinthe de dogmes, dont *il veut* rejeter tout l'odieux sur la femme. Le dogme blesse ses regards; l'homme fort et juste, pense-t-il, ne pourrait en être coupable; quel doute injurieux lui en attribuerait l'origine? Il s'agit de démontrer cette impossibilité, en en découvrant le véritable auteur. Nous ne savons si c'est là un but scientifique; nous nous demandons depuis quand l'histoire abdique son austère justice, ses procédés impartiaux, sa dignité et ses devoirs; depuis quand la science oublie qu'elle est reine, pour se faire, au profit d'une moitié du genre humain, la servante d'opinions passionnées, d'une soif de grandeur morale, qui n'ont pour elles ni la justice ni la vérité.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que M. Michelet nourrit la pensée de rejeter sur la femme tout ce qui, dans les dogmes, offense la justice; voici ce qu'il écrivait, en 1860, dans son livre *De la femme:*

« Pour la généralité (des femmes) on peut dire le mot de Proudhon: La femme est la désolation du juste. Dites-lui, en effet, si elle aime: sans doute ce préféré, vous l'avez cru le plus digne, vous avez découvert, en lui, quelque chose de bon, de grand? — elle dira naïvement: *Je l'ai pris parce qu'il m'a plu.*

« En religion, elle est la même. Elle fait Dieu à son image, un Dieu de préférence et de caprice, qui sauve celui qui lui a plu. L'amour lui semble plus digne quand il tombe sur l'indigne, celui qui n'a pas de mérite pour forcer de l'aimer; en théologie féminine, Dieu dirait: Je t'aime; car tu es pécheur, car tu n'as pas de mérite; je n'ai nulle raison de t'aimer, mais il m'est doux de faire grâce. » (p. 125).

Voilà qui est clair. Ne cherchez pas ailleurs le thème du nouveau livre qui porte ce titre si beau: *Bible de l'humanité!* Il est dans la page que nous venons de citer, il est dans l'acte d'accusation que M. Michelet dresse contre la femme et contre une religion qui, dit-il, *doit* venir d'elle.

Oublions pour un moment l'histoire, supposons que la femme soit effectivement l'auteur des dogmes aujourd'hui professés dans l'Église, — nous demandons qu'on nous explique, comment l'homme, lui seul doué de sens moral (ceci ressort pour nous du livre de M. Michelet), a pu accepter une religion sortie tout entière de l'esprit féminin.

M. Michelet a rappelé un mot de Proudhon. Ce même auteur rapporte dans son livre : *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. III, p. 285, les opinions émises sur la femme par les pères et les saints les plus vénérés de l'Église. Nous y trouvons des aménités comme celles-ci :

Souveraine peste que la femme! dard aigu du démon! (saint Jean Chrysostome).

La femme est une méchante bourrique, un affreux ténia etc. (saint Jean de Damas).

Tête du crime, arme du diable. Quand vous voyez une femme, croyez que vous avez devant vous, non pas un être humain, non pas même une bête féroce, mais le diable en personne. Sa voix est le sifflet du serpent. (saint Antonin).

Nous passons le reste, en rappelant toutefois la parole de saint Augustin, citée au même endroit : LA FEMME NE PEUT NI ENSEIGNER, NI TÉMOIGNER, NI COMPROMETTRE, NI JUGER, A PLUS FORTE RAISON COMMANDER.

Telle est la femme au jugement des docteurs de l'Église, des organes accrédités de l'enseignement chrétien. D'où vient que ces mêmes docteurs, qui, en leur qualité d'hommes, étaient seuls justes, seuls raisonnables, seuls moraux aient pu accepter le dogme venant d'un être aussi méprisé, aussi détesté?

Où était alors leur justice? Où était leur raison, leur sens moral, leur libre arbitre? Qu'ils sont petits, ces héros dont une femme enchaîne la conscience! Qu'ils sont pitoyables dans leur supériorité, devant la femme transformée en initiateur, en régulateur, en dictateur même! Vous n'avez donc pas réfléchi que plus vous grandissez l'homme, moins on le comprend. Oh le plaisant roman que celui de l'homme subissant, dix-huit siècles durant, le joug de dogmes inventés de toutes pièces par la femme! Imaginez-vous, *aujourd'hui,* un dogme sorti du cerveau féminin et adopté, sans contrôle, par la partie la plus noble du genre humain?... Et on nous dit que cela s'est passé à une époque où la femme était à peine un être dans l'humanité!

III.

Nous voilà ramenés au témoignage de l'histoire. Voyons si l'histoire nous offre des preuves en faveur d'une thèse que le bon sens répudie *a priori*.

Les religions, dit-on, nous enseignent que la femme, qui ne comprend que les transports de la fantaisie, du caprice[1], en qui la justice et la raison sont absentes, pour qui la religion n'est que sentiment,

[1] Un jour, la France vaincue, épuisée, mourante, retrouva son âme.... et cette âme fut une femme! Comment se fait-il que le souvenir de Jeanne Darc n'ait point arrêté la plume prête à tracer la note de la p. 403 (*Bible de l'humanité*), qui commence en ces termes : Monsieur, qu'est-ce que le roman? etc.....

M. Pelletan, tout dernièrement, écrivait ceci : « Jésus n'est qu'un Dieu et ne peut être qu'un Dieu..... Le Christ-homme est un Christ tellement *diminué*, que ce n'est plus qu'un visionnaire qui pousse le fanatisme jusqu'à mourir pour une utopie. » Au lieu de diminué, c'est *grandi* qu'il aurait fallu dire. Car si Christ est un Dieu, il est tout-puissant, omniscient, et qu'est-ce alors que son *sacrifice?*

Une femme n'eût point écrit les tristes lignes que nous venons de citer et qui mènent logiquement à dire : Socrate mourut pour l'utopie de la Justice, — Jésus pour l'utopie de la Fraternité universelle, — Jeanne Darc pour l'utopie de l'Amour de la Patrie, — Mme Roland pour l'utopie de la Liberté!.... Ah plutôt, membres de l'humanité, héros sublimes, recevez les hommages attendris du genre humain reconnaissant, consolé, et demeurez à jamais sa gloire et son exemple!

passion, imagination, extase — porta la folie, la dépravation, l'arbitraire partout où elle se mêla du dogme et du rite religieux. Nous cherchons les preuves de ces assertions, nous les avons vainement cherchées. D'ailleurs, dans l'antiquité, tous les cultes ne furent point dépravés. Et là où ils le furent, la femme, hélas, fut l'instrument et non la cause de la dépravation[1].

Chez les Romains, les Gaulois.... nous voyons les femmes faire partie du sacerdoce. En quoi ont-elles souillé leurs austères fonctions? La dépravation peut-elle être imputée aux vestales? Qu'a dépravé la druidesse, quelle fut son influence morbide parmi nos pères? A-t-on déjà oublié les travaux lumineux de Jean Reynaud sur ces cultes simples et purs? Il valait la peine de ne point les passer sous silence[2]. Mais, sur ce terrain, la thèse que l'on préfère n'était pas soutenable. C'est sur celui du christianisme que M. Michelet s'arrête de préférence et qu'il prétend triompher. Nous avons déjà relevé son

[1] Voir, entre autres, dans Hérodote la LOI honteuse des Babyloniens à laquelle les femmes étaient, dit-il, OBLIGÉES de se soumettre au nom de la religion!... (liv. I, chap. 199) et l'inqualifiable assimilation au rite chrétien que fait M. Pelletan de cette coutume révoltante dans son livre: *Profession de foi du dix-neuvième siècle*, p. 181.

[2] Nous nous demandons pourquoi, dans ce plan général qui devait tout embrasser, M. Michelet a omis les Chinois, les Astèques. Pourquoi n'a-t-il rien dit du Koran?

thème favori : Les femmes furent les véritables auteurs des dogmes chrétiens.

Demandons à l'histoire de l'Église quel a été réellement le rôle de la femme dans la formation des dogmes chrétiens, et d'abord dans celle du fameux dogme de la grâce. Une chose doit frapper ici tout esprit impartial, c'est que Jésus semble *ignorer* ce dogme[1]. La première voix qui s'élève en sa faveur, c'est celle de l'apôtre Paul. De qui le tient-il? D'une femme? Quoi! lui qui a émis le principe si respecté depuis :

Que les femmes se taisent dans les églises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler; mais ELLES DOIVENT ÊTRE SOUMISES COMME AUSSI LA LOI LE DIT (1 Cor. XIV, 34)? — Comparez : Éphés. V, 22-24 et 33.

Après Paul[2], qui reprend la doctrine de la grâce,

[1] Nous avons relu les Évangiles. Dans les trois premiers, Jésus ne prononce jamais le mot même de *grâce*. Dans le quatrième nous ne l'avons trouvé qu'*une* fois dans sa bouche et encore dans un sens tout restreint. C'est lorsqu'il dit à la femme samaritaine : « Si tu connaissais *la grâce* que Dieu te fait, et quel est celui qui te parle » etc. (Jean IV, 10).

[2] Selon M. Michelet (p. 447-448), Paul s'est démenti après son arrivée à Corinthe où *Phébé* se serait en quelque sorte substituée à lui. Cette Phébé paraît avoir beaucoup frappé l'imagination féconde du poétique écrivain. Il va jusqu'à *inventer* un dialogue entre elle et un stoïcien dans le palais même de Néron (p. 453 etc.). Or que sait sur Phébé l'histoire vraie, calme, im-

qui la poursuit jusque dans les conséquences les plus démoralisantes? Est-ce une femme? Non, c'est le docteur de l'Église qui disait: « La femme ne peut ni enseigner ni témoigner etc., » c'est saint Augustin. M. Haag, dans son savant ouvrage sur l'histoire des dogmes, consacre un beau chapitre à la génération historique de la doctrine de la grâce chez saint Augustin. Il montre comment, à la suite d'un blâme adressé au « saint » par deux moines bretons, Augustin, « aussi jaloux de son influence littéraire que de sa dignité épiscopale, » fut conduit, au milieu du feu de la discussion, à développer peu à peu sa monstrueuse

partiale? Rien de plus que ce qu'en disent deux versets de l'épître aux Romains:

« Je vous recommande notre sœur Phébé, diaconesse de l'église de Cenchrée, afin que vous la receviez... et que vous l'assistiez... car elle a reçu chez elle plusieurs personnes et moi en particulier » (Rom. XVI, 1-2).

Et c'est à cette vague indication que l'esprit *divinatoire* de M. Michelet s'enflamme pour faire de Phébé la nymphe Égérie de l'apôtre Paul! « Phébé est déjà le *ministre* actif.... *C'est Phébé qui est tout.* Elle le loge. *Elle écrit pour lui*, sous sa dictée. On n'en sait pas la cause. Et qu'écrit-elle? Le plus violent écrit de saint Paul » (il s'agit de l'épître aux Romains). Ici, nous en demandons pardon au savant historien, il bâtit son système sur.. une méprise. La souscription de l'épître aux Romains (qui déclare cette épître écrite par Phébé) est une *addition postérieure*, comme celle des autres épîtres. Elle n'est pas *supprimée* quand elle manque. Elle est *ajoutée* quand elle existe. Elle ne se trouve point, par exemple, dans l'exemplaire du Vatican, traduit par M. Rilliet (*Les livres du Nouveau Testament*, t. II).

doctrine (*Histoire des dogmes chrétiens*, t. I, § 51). L'influence féminine où est-elle?

Mais nous n'avons garde de poursuivre cet examen de détail. Nous préférons revenir à la question *générale* déjà posée : Quel a été réellement le rôle de la femme dans la formation des dogmes chrétiens?

Nous ne pouvons mieux faire que de nous adresser à un guide sûr, à un savant distingué dont M. Michelet ne récusera pas le témoignage, le docteur Karl Hase. Dans son *Histoire de l'Église* (traduite par A. Flobert), M. Hase nous apprend d'où part la première influence dans la communauté chrétienne :

« Les *douze apôtres*, dit-il, se considèrent dans le principe comme *un corps à part*, DESTINÉ A FONDER LE CHRISTIANISME; comme amis du Seigneur, et comme garants de la tradition apostolique, *ils exerçaient sur l'Église une autorité qui leur était concédée de plein gré...*

« Immédiatement après venaient les *évangélistes*, prédicateurs ambulants de l'Évangile, et par suite également apôtres dans un sens plus large.

« Les fonctions exercées dans la communauté s'organisèrent selon les besoins et à l'instar de la synagogue. Sept *serviteurs* (diacres) furent préposés au soin des pauvres et à un service journalier pour le bien

général; des *anciens*, nommés aussi d'abord dans les communautés grecques *inspecteurs*, étaient chargés de maintenir l'ordre dans la société » (p. 53-54).

Jusque-là nous voyons exclusivement des *hommes* avoir la haute main dans l'Église et s'occuper de l'instruction et de la direction des âmes. Le livre des Actes, d'où M. Hase tire ces indications, renferme un passage très-laconique. Il y est question de Philippe l'évangéliste qui avait « quatre filles vierges qui prophétisaient » (chap. XXI, 9). N'y a-t-il pas là quelque indice favorable à la thèse de M. Michelet? — « Les femmes, » continue M. Hase, « après la première agitation, furent ramenées *au silence et à la soumission envers la « parole divine,* » et durent *se borner à exercer leur activité dans le cercle de la famille*. Toutefois, outre des *diaconesses,* chargées d'un *service féminin,* il y a *probablement* déjà à cette époque quelques *anciennes* ou *veuves*, préposées *à la surveillance et à l'instruction de la jeunesse de leur sexe* (p. 54). »

Voilà à quoi est ramenée l'influence des femmes, dès le début du christianisme : exercer leur activité dans le cercle de la famille, offrir des services féminins, surveiller et instruire la jeunesse de leur sexe.

Poursuivons. « Dans le second siècle, » dit M. Hase

(p. 77), s'implanta l'idée d'un *clergé*, faisant l'office de médiateur entre Christ et la communauté. La *prédication* et les *sacrements* étaient considérés comme un PRIVILÉGE DU CLERGÉ. »

Et les femmes? — « On distingue encore des veuves et des diaconesses, celles-ci comme vierges, *instituées pour le service de l'Église* » (p. 78).

Leur fut-il permis au moins de continuer ces modestes fonctions? — « Les Anciennes, » répond M. Hase, « disparaissent au quatrième siècle, l'ordination des diaconesses passait alors pour un *usage* MONTANISTE, et, à partir du cinquième siècle, leur emploi fut supprimé en Occident » (p. 182).

Si l'on observe que la vie de la pensée pendant les huit ou dix premiers siècles eut presque exclusivement pour théâtre l'Église d'Orient, on peut induire de ce passage que l'influence de la femme est annulée dans l'Église au quatrième siècle. Or c'est précisément à partir du quatrième siècle que naît et se développe le dogme officiel. C'est au quatrième siècle que commence l'ère des grands conciles. Ces assemblées de prêtres et d'évêques discutent et formulent:

En 325, *la divinité de Jésus-Christ.*

En 381, *la divinité du Saint-Esprit* etc. etc.

En même temps que les membres du clergé élaborent *en commun* le système ecclésiastique, des doc-

teurs et des prêtres *isolés* se chargent de compléter ce système.

Vers 412, *Augustin* introduit les doctrines du *péché originel* et de la *grâce* (nous avons parlé de cette dernière p. 19 et 20).

Dans le courant du cinquième siècle apparaît le *symbole* dit *d'Athanase*, qui expose la doctrine de la *trinité*.

590-604. *Grégoire-le-Grand* introduit la doctrine du *purgatoire*.

Vers 1060, *Anselme de Cantorbéry* expose la doctrine du *sacrifice expiatoire*.

1260. *Thomas d'Aquin* développe la doctrine des *œuvres surérogatoires* et du *trésor de l'Église*. Il adopte, développe et propage la doctrine d'Anselme de Cantorbéry sur *le sacrifice expiatoire du Dieu-homme*.

1854. Pie IX ajoute aux dogmes précédents, celui de *l'immaculée conception de la vierge Marie*[1].

En résumé, l'histoire de l'Église consultée enseigne non-seulement que la femme demeure étrangère au dogme, mais que le dogme ne commence que quand

[1] Tous ces détails sont tirés de : *Paroles de Jésus, précédées d'un essai sur le christianisme* (Paris, Cherbuliez, 1862, p. XI-XV).

cesse l'influence de la femme. C'est l'homme exclusivement qui est l'auteur du système doctrinal qui, jusqu'à ce jour, fait le fond du catéchisme et de la prédication officielle[1].

Non, grâce à Dieu, les femmes ne portent point la responsabilité des dogmes de l'Église. Elles ne furent consultées sur aucun d'eux, et les conciles ne subirent jamais leurs avis, pas même les savants docteurs gravement assemblés un jour pour décider si la femme *avait* ou *n'avait pas une âme*[2]! — Non,

[1] Toutes les révélations viennent des hommes, ils sont les instigateurs des superstitions dont les femmes sont les dupes. Tartufe n'est pas une femme, et il fait des dupes des deux sexes. M. Michelet savait fort bien cela dans son livre *Du prêtre de la femme et de la famille.* Qui inventa au dix-septième siècle le culte du Sacré-Cœur? «Dès le commencement du dix-septième siècle, nous dit le livre cité, les directeurs, confesseurs, trouvent dans le Sacré-Cœur un texte commode.» — Il en fut toujours ainsi : l'esprit dominatenr de l'homme, ingénieux à trouver les moyens de tenir les autres en bride, le fit sûrement en cultivant le plus possible leur faiblesse, leur ignorance et même leurs défauts, parce qu'une conscience éclairée, maîtresse d'elle-même, n'appartient plus qu'à elle-même.

M. Michelet suppose à l'influence passée de la femme sur le développement du dogme, une importance qui eût bien surpris Voltaire, apparemment. Le point de vue étrange de M. Michelet ne fut pas celui du grand homme qui écrivait : « C'est par la conversation, par la prédication, par les cabales, c'est *en séduisant les femmes....* c'est par des impostures, par des récits miraculeux, qu'on vient aisément à bout d'établir un petit troupeau.... Presque toutes les sectes se sont ainsi établies» (Dialogue XIX).

[2] Que dire de l'encyclique du pape Pie IX, du 8 décembre de

*

elle ne fut pas l'auteur d'un système qui commence par l'écraser. — Qui ne reconnaît déjà dans le texte juif-biblique l'œuvre de l'homme seul, maître, législateur, juge, accusateur, faisant les lois et les appliquant absolument comme toujours? — Qui peut croire qu'elle fut complice de sa propre condamnation et qu'elle consentit à la signer, à supposer qu'elle y fut invitée? — N'est-il pas reçu de dire : « La femme ne saurait généraliser, abstraire, philosopher[1] ? » Si cela est, elle est justifiée du soupçon d'avoir contribué à l'élaboration de tous les dogmes passés, car depuis que le dogme n'est plus révélé,

l'an de grâce 1864?.... « La vierge Marie (y est-il dit), qui a détruit les hérésies du monde entier (qui l'eût cru!) et qui, notre mère à tous, est toute suave.... toute clémente.... et se trouve en sa qualité de *Reine* à la droite de son fils, notre Seigneur Jésus-Christ, dans un vêtement DORÉ et brillant d'ornements VARIÉS, ne connaît rien qu'elle ne puisse obtenir du souverain maître. » On a oublié de dire si les femmes avaient été consultées sur cette toilette très-catholique (et si les prédicateurs en sont relevés du devoir de prêcher contre le luxe); — il faut convenir que c'était une des bonnes occasions de prendre l'avis des femmes; hélas! n'en déplaise à M. Michelet, on l'a négligé cette fois comme les autres.

[1] M. de Pompéry; *La femme dans l'humanité* (Hachette 1864, p. 27). — Ailleurs, le même auteur ajoute : « ... Par le caractère propre de son intelligence, elle (la femme) répugne à toute conception abstraite. Suivre un raisonnement, lui est une peine, et généraliser un effort odieux. La femme ne connaît pas les méditations profondes, les aspirations puissantes, les enthousiasmes sacrés par lesquels l'homme s'élève au-dessus de ce qui est, pour imaginer ce qui doit être (p. 144). » Devant ce brevet d'incapacité, comment soupçonner que la femme ait pu élaborer les dogmes?

sa formation, comme l'histoire le démontre, est le fruit d'un long et pénible labeur, que *sa nature intellectuelle*, dit-on, l'empêche même d'aborder.

Le dogme du salut par la foi, dans le sens orthodoxe, est la consolation naturelle qu'offre l'oppresseur aux opprimés qu'il ne veut pas affranchir; l'homme non éclairé est porté à croire ce qu'il souhaite. Le salut par la grâce a dû découler d'une situation où l'opprimé recevait toute révélation de l'oppresseur, qui, prétendant avoir en soi la justice, se gardait bien de l'exercer. Telle fut la situation de la femme, tel fut le spectacle donné au monde par la barbarie résultant, au moyen âge, des invasions successives qui l'avaient inaugurée. Quoi de plus naturel, que la femme n'ait pas compris la justice, n'en voyant pas les effets?

Encore aujourd'hui n'entendons-nous pas dire qu'il faut que la femme ait de la religion, c'est-à-dire de la crédulité? Gardons-nous de faire de nos femmes des philosophes! — On le dit, on l'écrit. Étrange illogisme masculin! Vous leur confiez votre honneur, vos enfants, votre fortune, votre bonheur, et vous leur refusez la possession d'elles-mêmes! Vous vous souvenez que le sage disait: *Connais-toi toi-même;* vous y ajouteriez peut-être: *Possède-toi toi-même;* mais à la condition que la femme ne dira ni l'un ni

l'autre. Et pourtant il est temps qu'elle se connaisse, il est encore plus temps qu'elle se possède, qu'elle ne soit plus ballottée entre vos affirmations et vos négations. Que sa crédulité soit remplacée par la raison, sa servitude par la liberté, sa soumission à des règles arbitraires et puériles, par la moralité; que son jugement s'affermisse, et que la justice, qui doit éclairer sa conscience, aussi bien que la vôtre, soit le guide de sa vie, guide librement accepté, volontairement suivi.

Mais cela n'est pas. Ce qui est encore, c'est ce qui a toujours été : la lumière est pour elle sous le boisseau. On cultive, on admire son ignorance, on la loue de ses défauts, puis on la condamne pour n'avoir pas compris la justice. En vérité, celui qui parle de la justice, la pratique de telle façon qu'il y a lieu de douter qu'elle existe. Cela est si vrai, qu'alors même que toutes les accusations formées contre la femme seraient fondées, elle serait plus digne de pitié que de colère. Lequel, dans le passé, mériterait le plus de blâme, de celui qui, étant fort et se disant juste, n'usa que de sa force? ou de celle qui, vaincue, anéantie sous la force, aurait perdu dans les souffrances le sentiment du juste, se fût jetée dans l'espérance extra-terrestre, et aurait attendu avec foi la délivrance d'en haut, par la grâce, ne pouvant l'espérer, ici-bas, de la justice?

M. Michelet ne cache pas ses sympathies stoïciennes, nous les partageons. Nous disons aussi haut que lui : soyons Grecs; mais nous ajoutons : soyons *plus* que Grecs. — Grecs, pour arborer le drapeau de la justice; plus que Grecs, pour y joindre celui de la miséricorde. Tournons le dos aux erreurs passées. Renonçons en particulier à celle qui porte à diviser l'humanité en deux moitiés, dont une seule ennoblie, éclairée du principe moral, à l'exclusion de l'autre. Persuadons-nous que l'erreur et la vérité furent mélangées dans les deux éléments du genre humain. En douter, c'est douter du juste équilibre de l'essence même des choses, et donner gain de cause à l'injustice.

Marchons, et oublions comme M. Michelet; mais n'oublions que le mal; la miséricorde demeure le complément de la justice. Ce qui importe, c'est l'équilibre des puissances, des facultés dans l'humanité; ce qui importe, c'est de ne plus oublier d'être justes, et de nous souvenir d'être miséricordieux; ce qui importe, c'est de proclamer et de prouver que l'homme n'est pas seul doué de conscience, la femme douée seulement de sentiment; ce qui importe, c'est de ne plus ranger exclusivement d'un côté la justice, et de l'autre la grâce, mais d'affirmer dans les deux moitiés du genre humain, les sources com-

munes de la justice et de la compassion, afin que toutes deux travaillent au progrès commun. Au lieu de voir entre elles contradiction, il faut voir l'harmonie. Il faut que l'homme tempère la rudesse de sa justice par la compassion, que la femme raffermisse sa compassion, qui la mène à la mollesse, par la trempe vigoureuse d'une éducation qui lui donne la connaissance et la possession d'elle-même. Jusqu'ici, toute sa vie a été assujettie à une routine de principes contradictoires, de conciliations impossibles, qui enseigne à la fois, en dehors du monde et de ses plaisirs, une dévotion malsaine, excluant le monde; du côté du monde, une frivolité sans bornes, sans repos ni trève. Quel triste état d'esprit naît de cet enseignement illogique de deux puissances aussi absolues et opposées! On se plaint que la femme n'ait pas de conscience, et l'on éteint cette conscience dans son principe même, on l'arrête dans son essor, et, jugeant la femme sur ce qu'on la fait, on l'écrase des erreurs du passé.

C'était trop accuser; c'est assez protester. Prenons une nouvelle voie: parlons moins des charmes de la femme, parlons plus de ses droits et surtout de ses devoirs. Ils sont clairs, et trois mots les résument: *Vérité, Justice, Travail.* Ce serait folie que de la vou-

loir affranchir sans son concours actif; il est oiseux de dire: « Soyez libres; » il faut dire: « Travaillez pour l'être. » Cette vérité est aussi vieille que l'humanité. Le Travail a tout fait, il fait l'homme à la sueur de son front. La femme ne peut violer cette loi: la condition normale de sa vie est le travail. C'est entraver, c'est anéantir le progrès de la femme, ou celui de l'homme, que de condamner l'un ou l'autre à l'oisiveté. Le sauvage fait de la femme une bête de somme, — l'oisiveté fait plus, elle énerve, elle dégrade, elle asservit. C'est en vain qu'on le nierait, c'est en vain qu'on veut épargner aux femmes l'emploi utile de leurs facultés; dans cette mollesse, tout s'éteint, tout se corrompt, même les plus nobles natures. La transgression de la loi ne se fait jamais impunément.

La femme, dernière venue dans l'œuvre du progrès, y prendra désormais la place qui lui appartient. Peut-on prévoir l'impulsion nouvelle, les aperçus intellectuels et moraux, qu'elle peut et qu'elle doit apporter au trésor commun? Quelle haute moralité résultera de son activité, quand, à TOUS les rangs de l'échelle sociale, elle aura compris la portée, la nécessité, la valeur, en un mot, la loi du Travail! Elle deviendra, dès lors, la moitié égale et libre de l'humanité.

L'égalité morale est aujourd'hui plus qu'un principe, c'est un besoin, et la justice actuelle réclame de nouvelles conditions. Le fort tourne vers le faible, jadis délaissé et méprisé, des regards attendris; il souffre fraternellement de l'inégalité choquante des lumières; il se plaint de la lenteur que l'obscurité met à s'éclaircir; il excite avec amour ses frères et sœurs attardés, et du sommet intellectuel et moral où il est monté par le travail, il envoie à leurs oreilles des paroles d'encouragement. C'est méconnaître le présent et ses voies que de ne pas signaler, entre les degrés divers des intelligences, ce touchant intérêt, cette cordiale attraction, qui se produisent de haut en bas, et réduisent les distances les plus réelles par le seul désir de les voir s'amoindrir.

IV.

M. Michelet a eu la gloire d'inscrire le premier sur un livre ce titre magnifique : *La Bible de l'humanité.* Il gardera cette gloire, bien qu'on puisse la lui envier. Mais, hélas! on ouvre ce livre avec espérance, on le referme avec tristesse. Le désappointement est douloureux. Le plus majestueux des sujets s'annonce dans les premières pages ; — pourquoi cette plume, si savante, si poétique et si noble n'a-t-elle pas su, ou n'a-t-elle pas voulu être tout ce qu'elle peut, tout ce qu'elle sait être?

La magnifique conclusion même, avec laquelle nous sommes en si grande communion de pensée, tout en rassérénant l'esprit, ne le contente pas. — Il y manque quelque chose, ou, quelqu'un. Nous voudrions ne pas être injuste, et voir tout ce qu'elle dit. Nous voyons bien ce que l'auteur recommande du père au fils, mais la femme et la fille, où sont-elles? Elles ne sont pas appelées au foyer!.... et pourtant : *Dieu est la justice même!* La femme *peut*-elle être exclue, déshéritée? Sans passé, sans présent, restera-t-elle aussi sans espérance, sans avenir?

Cette Bible ne sera point la seule. D'autres, moins illustres que M. Michelet, mais, nous l'espérons, d'une impartialité plus sévère, seront inspirés de cette grande idée. Le sujet est si beau, si vaste, il promet *tout!* Rechercher dans le passé des peuples les notions religieuses primitives, bégaiement de voix enfantines mal affermies, et pourtant pleines de confiance, de fraîcheur juvénile, — sourire du printemps de la vie, où la pensée naïve mêle avec grâce les forces naturelles et les beautés sensibles, les fleurs, les fruits, la rosée, le soleil, seuls biens qu'elle comprenne encore; montrer l'idée religieuse, naissante, prenant forme, couleur et force; suivre à travers les péripéties de l'histoire ses manifestations successives et ses transformations; montrer la vérité, et avec elle, la justice grandissant toujours, et de plus en plus brillantes, malgré les éclipses, malgré des nuages passagers.... jusqu'au jour où les peuples, prêts à s'unir dans le concert unanime d'un sentiment universel, s'entr'aident, s'excitent, s'encouragent de leurs appels fraternels à la conquête du vrai; discerner, comprendre cette grande, cette majestueuse unité, y voir exposée en traits de feu la preuve la plus saisissante de l'ordre providentiel et de l'ordre moral; reconnaître enfin dans la génération présente, en chacun de nous, dans l'émotion qui nous pousse, le

pressentiment des temps nouveaux, — c'est avoir le droit de proclamer sa pensée conforme à celle de *La Bible de l'humanité*. Dans ce livre, tous les peuples ont le droit d'être inscrits, les uns, il est vrai, à plus haut titre que les autres, mais tous selon leur rang. Le grand tableau de l'humanité ne saurait donner place à aucune critique absolue, l'erreur étant toujours mêlée de quelque parcelle de vérité; encore moins y faudrait-il la critique douloureuse de toute la moitié du genre humain. La critique doit être impartiale: elle dégage le vrai du faux; elle voit le vrai sous les ruines, et suit avec satisfaction le développement de la vérité et ses transformations. Le bon sens nous dit, sans le secours de la science, que si les religions ne sont pas issues d'une révélation miraculeuse, elles sont le fruit de la conscience humaine, d'accord avec les vues providentielles et avec les acquisitions du travail de l'esprit. Nul, parfaitement convaincu de cette vérité, ne peut croire que pendant dix-huit siècles tout entiers l'humanité se soit arrêtée ou qu'elle ait même reculé! — Ces dix-huit siècles ne méritent-ils donc rien de mieux de notre justice? *Tout* y est-il *également* digne d'être flétri, condamné? Pourquoi aujourd'hui tant d'ardeur à combattre le vieux dogme qui s'effondre et ne trouve plus d'adhérents que dans l'ignorance et dans le parti pris?

N'y a-t-il rien de mieux à faire qu'à pourfendre des nuages qui se déchirent de toutes parts? Déjà un soleil radieux nous envoie dans son aurore les prémisses de ses futures splendeurs; sommes-nous insensibles à ses rayons?... Déjà se tracent sur bien des points, par tous et par toutes, les simples lignes de la formule nouvelle, et préludent les accords éternels de l'hymne sans cesse renouvelée. Que dit-elle? DIEU; loi de Justice et d'Amour; VIE ÉTERNELLE, Travail, Liberté, Responsabilité et Progrès, c'est-à-dire Épanouissement éternel de la vie! A ces simples et divines beautés, qui se soucie de substituer de vains miracles, qui se soucie d'opposer le surnaturel?.... Rendons, selon la justice, à tous les temps ce qui leur est dû. Déchirons d'une main hardie les enveloppes trop étroites. Montons en pleine lumière, et que nos yeux s'habituent à contempler ces horizons nouveaux où la perspective nous découvre l'union de tous les peuples dans la ferme assurance de leur FRATERNITÉ!

3 2044 014 614 184

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

3772820

CANCELLED

JUN 22 '72

WIDENER

SEP 14 1992

BOOK DUE